

# JUSTICIA Asbl



Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :  
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243818050488, E-  
mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : [www.justiciahumanriaths.org](http://www.justiciahumanriaths.org)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°006/JUST/2020**

### **LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU HAUT KATANGA DEVRAIT PRENDRE DES MESURES DRACONIENNES POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU COVID 19**

RDC, Lubumbashi 27/04/2020, JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et protection des droits de l'homme basée à Lubumbashi en RDC, suit avec attention les informations sur la lutte contre la propagation du COVID 19. Elle vient d'apprendre avec ressentiment, par la voie des ondes, la confirmation d'un cas testé positif dans la ville de Lubumbashi.

En effet, c'est depuis le 10 mars 2020 que la maladie a été annoncée en République démocratique du Congo. Plusieurs mesures ont été prises notamment par le Chef de l'Etat dans ses deux ordonnances successives sur l'état d'urgence sanitaire et par les autorités sanitaires.

JUSTICIA Asbl note que le relâchement dans l'observation de ces mesures par les autorités provinciales est la conséquence de l'apparition de la maladie dans la ville de Lubumbashi. Comment comprendre que le Président de la république ait pris la décision de fermer toutes les frontières du pays aux passagers et à toute personne qui qu'elle soit sauf pour les navires cargos et autres moyens de transport frets mais qu'un individu passe par la frontière de Kasumbalesa pour être testé positif et interné au centre de santé érigé pour la circonstance à l'entrée de la ville de Lubumbashi.

Pire encore le lavage des mains au savon ou au désinfectant semble être facultatif à l'entrée des magasins et autres lieux publics. L'interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes dont fait mention l'ordonnance sur l'état d'urgence sanitaire est loin d'être respecté surtout dans certains restaurants et bars qui ouvrent clandestinement les portes avec la bénédiction de certains agents des services de sécurité. La distanciation sociale de 1 m pour éviter la propagation du COVID 19 reste une utopie que ça soit pendant la journée tout comme pendant la nuit où les chauffeurs des

taxis ou taxis bus se permettent de transporter les gens en toute inconscience avec risque de se faire également contaminés.

JUSTICIA Asbl note également une faible sensibilisation de la population sur les mesures dites sanitaires pour lutter contre la Covid-19.

Elle plaide également pour la protection des identités des malades.

JUSTICIA Asbl appelle la population à faire confiance aux mesures prises par les autorités compétentes et ses experts dans la lutte contre cette pandémie aux conséquences incalculables.

Au vu de ce qui précède, JUSTICIA Asbl recommande :

➤ **AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU HAUT KATANGA**

- De sanctionner toutes les personnes commises à la frontière de Kasumbalesa pour avoir facilité l'entrée d'une personne porteuse du COVID 19.
- De prendre des mesures draconiennes pour faire respecter les mesures sanitaires dans les marchés et lieux publics.
- De faciliter les dépistages volontaires gratuits dans les structures de santé publiques ou privés disséminés dans les communes de la ville de Lubumbashi.
- D'intensifier la surveillance aux frontières de Kasumbalesa, Kipushi, Sakania et autres vu leur perméabilité.

➤ **AUX ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- De s'investir dans la sensibilisation de la population pour une véritable appropriation des mesures visant à lutter contre le covid 19

➤ **A LA POPULATION**

- De suivre scrupuleusement les mesures de distanciation sociale et sanitaires prises par l'autorité car sa survie en dépend.
- D'éviter la propagation des rumeurs et autres informations non scientifiquement prouvées contre cette maladie.